

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>



## Alea jacta est...

Depuis 2008, les enseignants de l'Isère font leur mouvement comme ils rempliraient une grille de loto : avec un mélange d'espoir et de désillusion. Il n'y a qu'à voir l'affluence au stage mouvement que nous avons organisé cette année à l'ouverture du serveur ! La recherche de « stratégies » au vu des résultats de l'an dernier, la peur de mal ordonner ses vœux ou d'en « gâcher », le sentiment de gêne à l'idée de recourir à certaines demandes de majoration, rendent ces opérations de mouvement particulièrement anxiogènes. **La possibilité de mobilité est fondamentale dans notre profession, dans l'intérêt des élèves et pour la santé de nous tous !**

Cette année, le mouvement était placé sous le signe de l'harmonisation académique. Nous ne nous sommes pourtant pas alignés sur les autres départements de l'académie sur bien des points contestés depuis 4 ans (nombre de zones et de vœux de zones obligatoires, minoration de l'ancienneté générale des services par rapport aux autres bonifications...). **Les quelques modifications à la marge n'ont pas permis de « débloquer » un mouvement qui n'en a que le nom.** Plus de 40 % de collègues sont maintenus sur leur poste ; près de 500 sont sans affectation à l'issue de la phase principale ; des postes ont été pourvus avec des barèmes de plus en plus élevés, même dans des zones traditionnellement les moins demandées.

L'amertume, le désarroi, la colère dominent. Certains d'entre vous nous font déjà part de leur appréhension à l'idée de commencer une nouvelle rentrée loin de chez eux ou dans une école où les conflits empêchent tout travail constructif. Ce n'est pas acceptable.

**Nous continuerons à nous battre pour revenir à des règles transparentes, qui garantissent une équité de traitement entre les personnels et qui permettent une réelle mobilité, propre à satisfaire le plus grand nombre**

**de collègues. Ces règles existent, c'étaient celles d'avant 2008 !**

La rotation assez fréquente des équipes dans certaines écoles est peut-être un inconvénient pour l'administration. Mais voir arriver dans les écoles des collègues démoralisés, sans espoir de pouvoir concilier vie familiale et professionnelle avant plusieurs années, est assurément un frein à la sérénité.



Catherine BLANC-LANAUTE

### Sommaire

CAPD du 4 juin.....	p2-3
Précaires un jour, précaires toujours ?.....	p4
Groupe de travail du 18 juin.....	p5
Nouveaux personnels dans les écoles.....	p5-6
Les registres.....	p6-7
Hommage à J.P. Cochard.....	p7
Se syndiquer.....	p8

## DÉCLARATION LIMINAIRE À LA CAPD DU 4 JUIN 2013



Madame la Directrice  
académique,

Cette année encore, comme chaque année depuis 2008, nous constatons les immenses difficultés du mouvement générées par le changement des règles, ainsi que l'amertume et le découragement grandissants des collègues. Nous ne reviendrons pas sur les mobilisations et les pétitions, dénonçant cette casse des règles collectives.

Cette année encore, nous vous avons demandé unanimement la suppression des vœux de zone obligatoires. Nous n'avons pas été entendus.

Cette année encore, nous vous avons demandé unanimement de réduire l'écart entre les majorations diverses (points de rapprochement de conjoint, bonifications SMS) et l'ancienneté générale des services. Nous n'avons pas été entendus.

Pour plus de 2000 collègues participant au mouvement cette année, le déséquilibre dans les barèmes, accompagné d'un nombre important de mesures de carte scolaire et du blocage de postes pour les PE stagiaires se traduit, par le maintien sur poste de 933 enseignants, soit près de 42% des participants et par près de 477 collègues sans affectation. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'an dernier.

Nous ne pouvons que déplorer les conséquences de vos décisions qui provoquent, une nouvelle fois, incompréhension, colère et désarroi chez nos collègues. Le bilan de cette année est identique aux années précédentes : affectations non souhaitées entraînant de forts bouleversements dans l'organisation familiale ou professionnelle des collègues, avec parfois des retentissements sur leur santé ; immobilisme forcé pour 42% des participants, alors même que la mobilité peut s'avérer indispensable à l'exercice serein de notre métier ; course aux bonifications diverses, indispensables pour obtenir une affectation non subie, au regard des barèmes nécessaires cette année pour obtenir un poste.

Vous avez, cette année encore, décidé de ne pas attribuer les postes de direction à des collègues souhaitant exercer à temps partiels ; ceci, sans apporter d'éléments justifiant vos arguments alors que nous vous les avons demandés à plusieurs reprises. La circulaire ministérielle sur le temps partiel ne parle pas d'incompatibilité mais de l'obligation qui vous revient de vérifier l'engagement des collègues à assumer pleinement les charges liées à la fonction de direction. Cette pratique est respectée dans bien d'autres départements. Pourquoi pas dans le nôtre ?

## COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 4 JUIN 2013

*La CAPD mouvement devait se tenir le 30 mai. Les délégués du personnel du SNUipp-FSU et du PAS 38 ont refusé de siéger.*

*Les raisons de ce geste, lourd de sens, vous ont été communiquées immédiatement par lettre électronique. Nous protestons contre la décision de la Directrice académique de maintenir à l'ordre du jour de cette CAPD les mesures de retraits d'emploi de directeur d'école de nos deux collègues, Rémi Riellan et Claude Didier, pour leur refus d'entrer dans Base élèves.*

*La CAPD a donc été reconvoquée, le 4 juin. Les mesures de retraits d'emploi de directeur ne figuraient plus dans le nouvel ordre du jour.*

*En questions diverses, le SNUipp-FSU a de nouveau interrogé la DASEN sur les modifications de service des titulaires remplaçants consécutives à la réforme des rythmes.*

### À l'ordre du jour de cette CAPD :

Phase principale du mouvement  
Enseignants surnuméraires  
Congés de formation professionnelle  
Temps partiels annualisés  
Liste d'aptitude des professeurs des écoles  
Tableau d'avancement à la hors classe  
Allègements de service  
Organisation de service des titulaires remplaçants suite à la réforme des rythmes scolaires

### Première phase du mouvement.

♦ 2 216 collègues ont participé (2 186 l'an dernier).  
♦ 810 ont été mutés, soit 36.57% (734 soit 33.58% l'an dernier).

♦ 934 collègues ont été maintenus sur leur poste (42.15 %). Ils étaient 963, soit 44.05%, l'an dernier.  
♦ 472 restent sans poste à l'issue de la première phase.

L'administration a reçu 16 demandes de révision du projet d'affectation. Les délégués du personnel ont abordé tous les cas portés à leur connaissance.

Ces demandes concernent souvent des collègues qui doivent parcourir un trajet très important entre leur domicile et leur lieu d'exercice. Certaines seront réexaminées par l'administration. Les délégués du personnel n'ont pas pu avoir plus de précisions.

**Rappel :** les collègues nommés sur des vœux de zone 3, 4 et 5 pourront demander à être nommés à titre

provisoire. Ils doivent impérativement en faire la demande à la DASEN avant les vacances d'automne. Le nombre de PE stagiaires sera de 118 à la rentrée 2013.

Des postes à profil ayant été libérés lors de cette phase du mouvement, des appels à candidatures sont lancés.

#### Enseignants surnuméraires.

Il y avait 75 candidatures pour 15 postes à pourvoir. Aux 75 candidats se sont ajoutés 9 stagiaires, dont l'administration n'a pas retenu la candidature faute d'expérience professionnelle. À ces 15 postes s'ajoutent 11 postes de co-enseignants intégrant sur demande ce nouveau dispositif, soit au total 26 collègues.

Selon l'administration, les commissions ont recherché la meilleure adéquation entre le profil du candidat (parcours professionnel et motivations) et ce dispositif, en prenant également en compte sa connaissance de la circulaire, du projet de l'école et ses capacités d'adaptation pour conduire la mission confiée.

**Le SNUipp-FSU refuse ce type de recrutement qui est bien un recrutement sur profil, même si la Directrice académique s'en défend.** Nous demandons depuis plusieurs CAPD à avoir connaissance des barèmes des collègues qui participent à ces appels à candidatures. Nous ne parvenons pas à obtenir cette information.

**Le recrutement d'enseignants surnuméraires n'a rien à voir avec le dispositif « plus de maîtres que de classes » que porte le SNUipp-FSU depuis plusieurs années.**

#### Congés de formation professionnelle.

50 demandes ont été faites. Il y en avait 38 en 2012. 17.5 ETP (équivalent temps plein) étaient à attribuer. Les candidatures ont été classées par catégories :

- ♦ Master 1 : 10 demandes, 4 retenues.
- ♦ DEA, doctorat, master 2 : 9 demandes, 3 retenues.
- ♦ Concours : 10 demandes, 3 retenues.
- ♦ Autres : 7 demandes, 1 retenue.

Cette année, la durée des congés de formation est de 6 ou 10 mois, conformément aux possibilités données par les textes réglementaires.

Nous nous félicitons que la DASEN applique enfin cette mesure que nous demandons depuis plusieurs années.

#### Mi-temps annualisés et temps partiels.

Neuf binômes ont été formés (contre 6 l'année dernière) pour 25 demandes. Comme les autres années, le plus petit barème complète le plus grand.

1 428 demandes de temps partiels ont été faites cette année (1 437 l'an passé). Neuf collègues se verront signifier un refus, étant sur des postes particuliers (CRI, TR et postes de direction). Nous avons à nouveau dénoncé ces refus et demandé à la DASEN des éléments concrets pouvant les justifier (en particulier le refus de temps partiels aux directeurs d'école).

#### Liste d'aptitude des professeurs des écoles.

13 promotions ont été notifiées par le ministère (15 l'an dernier). Il y avait 21 candidats.

Il restera dans le département 141 instituteurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

En ce qui concerne le concours interne, il y a eu 12 candidatures et 2 reçus.

#### Tableau d'avancement à la hors-classe.

88 promotions étaient possibles (84 promus en 2012). Le premier promu avait un barème de 42.90, et le dernier un barème de 41.00. Cela ne représente que 2% des collègues à partir du 7<sup>ème</sup> échelon, alors que le taux dans le second degré est de 7%. Pour information, les femmes représentent 56.80% contre 43.20% pour les hommes.

**Le SNUipp-FSU revendique la disparition de la hors classe et demande la création d'un 12<sup>ème</sup> échelon accessible à tous.**

#### Allègements de service.

Ils sont attribués à des collègues en difficulté de santé. Ils sont donnés pour une année scolaire. 13 collègues avaient formulé une demande, pour l'attribution de 2 équivalents temps plein. 7 collègues ont été retenus.

#### Organisation de service des titulaires remplaçants suite à la réforme des rythmes scolaires.

Le passage de 20% des écoles au rythme de 9 demi-journées va poser des problèmes spécifiques aux TR. Ceux-ci peuvent être amenés à travailler dans des écoles aux rythmes différents. **Pour le SNUipp-FSU, il est inconcevable que les TR ne connaissent pas le rythme auquel ils vont travailler. Ils ont le droit d'organiser leur vie personnelle.**



Le temps de service des enseignants étant fixé à 24 heures hebdomadaires en présence des élèves, il n'est pas possible qu'un collègue travaille plus que ce temps. D'autre part, la notion d'astreinte n'existant pas dans notre statut, un enseignant ne peut être à la disposition de son employeur hors de son temps de service, attendant un éventuel appel.

Au final, la Directrice académique n'a eu de réponse satisfaisante ni en CAPD, ni au CHSCT, où cette question a aussi été abordée.

D'un côté, la Directrice académique reconnaît que les TR sont rattachés à une école et à son principe d'organisation de service. De l'autre, pour garantir l'équité du remplacement sur le territoire, elle n'exclut pas la possibilité de faire appel, le mercredi, à des TR dont l'école fonctionne sur quatre jours. Les IEN seront chargés d'identifier ces TR « volontaires ».

**Le CHSCT a voté un avis pour que les TR sachent, avant l'été, sur quelle organisation ils seront.**

Vos représentants SNUipp-FSU élus à la CAPD : Lionel ABRY, Isabelle AMODIO, Gabrielle BEYLER, Catherine BLANC-LANAUTE, Philippe BLOT, Nicole PIGNARD-MARTHOD, Anne-Marie ROBO, Anne TUAILLON, Sylvie VERRI, David PAIRONE.

## PRÉCAIRES UN JOUR, PRÉCAIRES TOUJOURS ?

Depuis fin mai, les auxiliaires de vie scolaire (AVS) de l'Isère et d'autres départements se mobilisent contre la précarité de leurs contrats. Qu'elles soient AVS-i, chargées de la scolarisation individuelle des élèves porteurs de handicap, AVS-co en CLIS ou en ULIS, ou encore EVS sur des missions AVS (les ASEH), elles ont en commun deux choses : leur rôle d'accompagnement d'élèves porteurs de handicap et la durée déterminée (voire très déterminée) de leurs contrats.

Pour les plus « chanceuses », un contrat d'assistant d'éducation (AED) de droit public leur permet d'assumer leurs missions pendant 6 ans maximum et d'être formées par l'Éducation nationale ; pour les ASEH, c'est un contrat de droit privé de 24 mois maximum, un CUI (contrat unique d'insertion) qui les attend, sans que l'obligation de formation par l'employeur ne soit bien souvent respectée.

À travailler avec ces AVS depuis plusieurs années dans nos établissements du premier et du second degré, **il apparaît comme une évidence que leurs missions correspondent à de véritables métiers.**

C'est pour le dire haut et fort, et parce que certains contrats, pourtant renouvelables, allaient être supprimés faute de moyens, que ces personnels se sont manifestés en cette fin d'année scolaire.

Le 29 mai, une délégation de quatre AVS, représentative des différents types de contrats existants, était reçue par le cabinet du Recteur à la demande de la FSU.

Elles ont évoqué, avec précision et émotion, leurs missions, ainsi que la nécessité de leur présence, pour la mise en œuvre de la loi de 2005 sur la scolarisation des élèves porteurs de handicap. Pour scolariser en milieu ordinaire des jeunes reconnus handicapés, des moyens financiers et humains sont alloués, mais souvent en quantité et qualité insuffisantes.

Combien d'élèves, ayant reçu de la MDA (Maison départementale de l'autonomie) une notification de prise en charge, ont dû ou doivent patienter de longs mois avant de voir arriver un accompagnant ? Combien d'élèves ont vu leur AVS partir, juste au moment où la connaissance de la déficience et la confiance instaurée favorisaient enfin la réussite des apprentissages ?

**La détresse des parents et des enfants en situation de handicap, le manque de formation des AVS aux différentes problématiques du handicap, l'immense gâchis que représente la perte des compétences et de l'expérience acquises par les AVS, ont aussi été soulevés lors de cette audience.**

En vain, car la précarité a cette insolente permanence de ramener à la case chômage, en temps et en heure, des personnels qui doivent alors céder leur place à de nouvelles personnes, non formées.

Le mercredi 5 juin, nouveau rassemblement devant le Rectorat avec quelques parents et enseignants. L'occasion de s'offrir, pour la seconde fois, une tribune médiatique. **Les AVS ont revendiqué la pérennisation de leurs postes et leur titularisation**, ne décolérant pas contre la manière dont elles sont traitées : jetables, flexibles, sans passerelles ni possibilité de poursuivre leurs missions dans des métiers statutaires. Elles ont

pourtant développé des savoirs techniques (par exemple la pratique du Braille), se sont investies, mais sont remerciées sans appel à la fin de leur contrat, comme de simples pions dans un jeu de quilles.

Troisième temps fort, le 12 juin, avec une réunion d'information et de réflexion quant aux suites de la mobilisation.

Si, pour certaines AVS en contrat CUI recon-

ductible, l'été sera plus clément – le Ministre de l'Éducation nationale ayant confirmé le renouvellement au niveau national des 12 000 postes d'EVS créés en 2012 (dont font partie les ASEH et les aides administratives à la direction d'école) – pour d'autres, la fin de l'aventure est proche, après 6 ans de bons et loyaux services.

Les ministères de l'Éducation nationale, des affaires sociales et de la santé ont ouvert, en octobre, le chantier tant attendu sur la professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire. **La sortie du rapport issu des travaux interministériels, prévue en janvier puis en avril, n'est toujours pas effective et les perspectives d'une professionnalisation prochaine des AVS s'éloignent d'autant.**

Plusieurs l'ont dit au cours de ces trois journées de mobilisation : « Nous ne nous battons pas pour nous, mais pour que la génération suivante d'AVS ne subisse pas les mêmes déconvenues que nous. »

Lucides, mais pas résignées, les AVS iséroises ont décidé de monter un collectif. Elles désirent poursuivre leur mouvement en sensibilisant les fédérations de parents et les associations concernées par les différents types de handicap, et entendent bien interpeller le Préfet et les élus sur leur situation.

**Nous avons besoin d'elles ; elles ont besoin de nous.** Soyons nombreuses et nombreux à nous mobiliser à leur côté.

**Nous continuerons à exiger, dans toutes les instances où la FSU est présente, la création d'un métier qui garantira à tous, élèves, enseignants et AVS, une prise en charge du handicap, pérenne et de qualité.**



Catherine BLANC-LANAUTE

## GROUPE DE TRAVAIL DU 18 JUIN 2013

### L'ordre du jour était le suivant :

Mouvement (phase d'ajustement)  
Postes à profil  
Changement de département (ineat/exeat)  
Disponibilités.

### Phase d'ajustement du mouvement

462 collègues ont participé à cette phase, 139 ont obtenu un poste. Il reste donc 323 collègues sans postes qui seront affectés d'office sur les postes restants et sur les postes se libérant cet été. Ils devraient connaître leur affectation aux alentours du 14 juillet, via leur boîte I-Prof rubrique affectation. Il est encore possible que des collègues soient sans affectations à cette date. Il faudra alors attendre la fin août pour quelques-uns.

Malgré notre insistance pour défendre les intérêts des personnels, seuls 5 collègues sur 25 ont obtenu une révision d'affectation, ce qui laisse une partie des collègues en souffrance et en plein désarroi pour la prochaine année scolaire.

À la rentrée 2013, 118 PE stagiaires seront sur des postes réservés. Le SNUipp-FSU dénonce la réservation de postes, plusieurs années de suite, dans les mêmes écoles, empêchant tout autre collègue de postuler dessus. Les titulaires de secteur devront attendre que les contractuels étudiants admissibles (CEA) soient nommés sur des supports de décharge de direction (stage filé) pour connaître leur affectation dans les écoles, soit au plus tard le 14 juillet.



### Postes à profil

Un point a été fait sur l'attribution des postes à profil. Ont été nommés :

- ♦ quatre conseillers pédagogiques
- ♦ deux collègues sur des ITEP
- ♦ un référent de scolarisation.

Des commissions de recrutement se poursuivent et de nouveaux appels à candidatures pourraient être engagés d'ici la fin de l'année scolaire.

### Changement de département (ineat/exeat)

Lors de ce groupe de travail, la Directrice académique n'a pas pu nous indiquer combien elle accorderait d'ineat/exeat pour la rentrée scolaire prochaine. En effet, l'administration attend de connaître les besoins de l'Isère pour arriver à une situation proche de l'équilibre.

Au cours de l'été, les exeats et ineats pour rapprochement de conjoints seront accordés en priorité (et en fonction du barème, s'il faut départager plusieurs demandes).

### Disponibilités

Comme pour les ineats/exeats, l'accord pour les disponibilités se fera suivant un ordre de priorité (disponibilité de droit puis disponibilité pour convenances personnelles) en fonction des possibilités.

Vos délégués du SNUipp-FSU élus à la CAPD : Lionel ABRY, Isabelle AMODIO, Gabrielle BEYLER, Catherine BLANC-LANAUTE, Philippe BLOT, Nicole PIGNARD-MARTHOD, Anne-Marie ROBO, Anne TUAILLON, Sylvie VERRI, David PAIRONE.

## RÉFORME DE L'ÉCOLE : NOUVEAUX PERSONNELS DANS LES ÉCOLES À LA RENTRÉE 2013



Avec la réforme de l'école voulue par Vincent Peillon, et particulièrement la réforme de la formation initiale, nous allons voir arriver dans les écoles de nouvelles fonctions. Petit état des lieux pour mieux se préparer à les accueillir.

### Les PES

Depuis la réforme précédente, instituant la masterisation des professeurs des écoles, les lauréats du concours voyaient leur formation initiale dynamitée et réduite à quelques heures de stages durant leur première année sur le terrain. L'absence de cadre précis pour leur formation a abouti à une variété de réponses, dépendant des moyens octroyés aux académies. En Isère par exemple, les PES ont été envoyés dans une classe à plein temps dès la

mise en place de la nouvelle « formation ». Avec le changement de majorité, cette réforme catastrophique a été abrogée. Cependant, une dernière promotion de stagiaires est concernée et arrivera donc en poste à la rentrée prochaine.

Pour notre département, pas de changements annoncés, ils seront nommés à plein temps sur des postes réservés, et auront l'équivalent d'1/6 de temps en formation. Pas de changement non plus dans leur accompagnement, ils seront suivis par un tuteur « volontaire » et un PEMF. Nous aurons 118 PES en Isère à la rentrée.

### Les étudiants en master 2 contractuels : Contrat Étudiant Admissible (CEA)

L'année à venir est une année de transition pour la réforme du recrutement des enseignants. Aussi les épreuves d'admissibilité ont-elles été avancées à juin 2013, pour permettre aux étudiants admissibles d'entrer dans le nouveau dispositif dès la rentrée prochaine.

Ces étudiants admissibles pourront suivre un stage d'une durée équivalente à un tiers temps. Les bénéficiaires seront payés pour l'équivalent d'un mi-temps. Ce stage est une possibilité offerte, mais n'a pas de caractère obligatoire. Les étudiants volontaires signeront un contrat fixant les modalités de stage. En Isère, ces étudiants seront affectés sur les décharges de direction dans les environs de Grenoble. Cela représente au maximum 67 équivalents temps plein, soit 201 décharges.

Les étudiants inscrits en master et n'ayant pas réussi l'admissibilité devraient pouvoir finir leur deuxième année de master et pourraient bénéficier également d'un stage. Cette anticipation des épreuves d'admissibilité ne règle donc pas la question des « reçus-collés » qui obtiendraient un master mais pas le concours. Il faudra être attentif à la possibilité pour eux de repasser le concours l'année suivante et de suivre la nouvelle année de professeur stagiaire.

Si les étudiants réussissent les épreuves d'admission en juin 2014, ils seront fonctionnaires stagiaires au mois de septembre suivant. Par contre, il ne semble pas être prévu

de formation supplémentaire pour compléter le tiers temps de formation de leur année précédente.

### **Les étudiants ayant signé un contrat d'Emploi Avenir Professeur : EAP**

Pour pallier aux problèmes de recrutement, conséquence directe de la mise en place de la masterisation, des étudiants boursiers, souhaitant se préparer au métier d'enseignant, peuvent bénéficier des contrats Emploi Avenir Professeur. Il est possible de postuler dès la deuxième année de licence. Ces étudiants boursiers recevront une aide financière en complément de leur bourse. En contrepartie, ils interviennent dans les écoles à raison de 12 heures en moyenne par semaine. Les tâches qui leur sont confiées varient en fonction de leur niveau d'étude et de l'approche du concours. Il faudra être vigilants à ce qui leur est demandé, et aux horaires qui leur sont imposés, la priorité devant rester le suivi de leurs études. Ces contrats peuvent être signés dès cette année, et certaines écoles se sont déjà vues affecter un étudiant EAP (une soixantaine cette année).

Lionel ABRY



## **LE REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ : À SAISIR POUR FAIRE ÉVOLUER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !**

« Il fait 13 degrés dans la classe, on ne peut pas travailler ; j'ai mal au dos, je n'ai pas de siège adapté ; je suis tombée de la chaise sur laquelle je dois monter pour ouvrir la fenêtre ; je viens encore de me prendre les pieds dans ce fil ; il y a des traces de moisissures dans ma classe, l'ordinateur ne fonctionne plus, je dois lire les mails de l'école chez moi... » Vous vous reconnaissez dans ces situations ? Elles vous en évoquent bien d'autres ?

Sous ses dehors un peu rébarbatifs, le registre joint au mail de l'administration en date du 18 avril et intitulé « mise en place des registres santé et sécurité au travail » peut vous aider.

Arrivé dans nos boîtes mail en pleine période d'effervescence entre Affelnet et les passages/ maintiens, vous l'avez peut-être rangé distraitemment, à moins qu'il ne vous soit apparu comme inutile ou même comme une charge de travail administratif supplémentaire.

Et pourtant...

C'est dans ce registre « santé sécurité au travail » (SST) que peuvent être consignées toutes propositions permettant une amélioration des conditions de travail des personnels, et par conséquent tous ces petits et gros problèmes de notre vie de salarié.

Consigner, garder une trace, c'est une chose, mais cela ne va pas régler le problème.

C'est vrai, mais le registre n'est pas qu'une mémoire. Il

est avant tout le point de départ d'une action.

Si, après avoir effectué les démarches de première instance (téléphoner, écrire à la mairie ou à l'IEN), le problème n'est pas résolu, le fait de remplir une fiche et de la transmettre à l'IEN via le conseiller de prévention (qui est le plus souvent notre conseiller pédagogique EPS) va déclencher une procédure réglementaire auprès de notre employeur, même si la solution ne dépend pas directement de lui mais de la mairie par exemple.

En effet, dès lors que la fiche est transmise, notre employeur, responsable de notre santé et de notre sécurité, ne peut ignorer les risques signalés. Ce qui y est écrit et les réponses qu'il y apporte l'engagent, y compris pénalement.

La fiche que vous avez envoyée doit revenir dans l'école quand une solution a été trouvée par l'employeur ; elle sera alors collée sur le Registre (un cahier grand format qu'il vous appartient de trouver). Lorsqu'une fiche est transmise au chef de service (IEN dans notre cas), elle doit aussi être communiquée au secrétaire du Comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT). Une sécurité de plus pour que votre problème ne tombe pas aux oubliettes. Vous pouvez aussi l'envoyer directement à l'adresse suivante : [chscta-sec@ac-grenoble](mailto:chscta-sec@ac-grenoble).

Les exemples d'événements consignables dans le registre, tels qu'ils sont présentés dans le document joint au mail,

peuvent paraître limitatifs ; mais pourquoi se limiter ? Le droit du travail avance parce que les salariés le poussent !

Ce registre SST est complètement distinct du registre de sécurité qui reste une obligation et où sont notés les alertes incendies et PPMS, la révision des extincteurs, le passage de la commission de sécurité...

Les registres SST et les DUER (Document unique d'évaluation des risques) sont un élément central de l'action des CHSCT. À travers eux, peuvent se construire des procédures d'amélioration de nos conditions de travail. Comme dans tous les domaines, il ne suffit pas que des textes réglementaires existent pour que les conditions de travail des salariés s'améliorent concrètement. Il faut que ceux-ci s'en saisissent, en testent l'efficacité et les limites. Les membres des CHSCT 38 se sont réunis à plusieurs reprises avec l'administration pour mettre au point la

présentation de ces registres et les documents d'accompagnement, afin qu'ils puissent être vraiment utilisés par tous les collègues.

Alors, prêtes et prêts à trouver un grand cahier, à éditer quelques fiches, à coller les affichettes et à présenter le tout en conseil des maîtres ?

Si vous avez des interrogations sur ce sujet, n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU 38 et transmettez toujours à votre syndicat le double de vos envois à l'administration.

La secrétaire représentant des personnels du CHSCT de l'Isère a enfin une adresse ! chscta-sec@ac-grenoble

**Nous reviendrons, à la rentrée, sur ces nouveaux registres et sur les procédures qu'entraînent les mentions qui y sont faites.**

Nicole PIGNARD-MARTHOD



## HOMMAGE À JEAN PAUL COCHARD

**Jean-Paul COCHARD, instituteur, directeur de l'École Publique Galilée à Villefontaine, retraité depuis 2008, est décédé ce 22 mai. De nombreux hommages lui ont été rendus le 28 mai. Nous avons perdu un collègue, un militant et un ami.**

*Jean-Paul,  
Avec beaucoup d'autres, nous avons été au coude à coude dans les luttes syndicales et associatives autour de l'École Publique et Laïque, et si je ne me trompe pas depuis le décret des maîtres directeurs, ce qui remonte quand même à presque trois décennies. Une imposante liste de bagarres !*

*Je t'entends annoncer, ou plus exactement dénoncer, telle ou telle mesure gouvernementale avec ce ton railleur et faussement naïf pour mieux pointer l'incohérence et bien sûr les mauvaises intentions cachées derrière les déclarations officielles.*

*Ces dernières années, nous nous sommes aussi retrouvés quand j'ai milité en tant que DDEN. Merci pour ton accueil à la délégation nouvelle. Nous avons souvent pu prendre un peu de temps pour discuter, presque à bâtons rompus. Je sais quels étaient tes soucis pour la vie de l'équipe, pour la vie de l'école.*

*Je sais combien tu étais attentif aux collègues, aux enfants, aux parents, au quartier, à l'école...*

*Celles et ceux du SNUipp-FSU, de l'AGU, te saluent respectueusement, amicalement et fraternellement.*

**René RAFFARD**



**SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours** - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directrice de la publication : Gabrielle Beyler - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0316 S 07760 - Dépôt légal juin 2013

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.



# BULLETIN D'ADHÉSION 2013-2014



Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : / / Téléphone : / / / / Portable : / / / /  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....@.....

École d'affectation : ..... Commune : .....  
 Poste occupé : ..... à titre définitif  ; provisoire  ; temps partiel   
 Instit  ; Prof d'école  ; PEStag.  ; H. classe  ; Étudiants en master  ; Retraité   
 Échelon : .....

**Envoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :**  
 SNUipp-FSU Isère,  
 Bourse du Travail,  
 32 avenue de l'Europe,  
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Montant de la cotisation : ..... (voir tableau des cotisations)

- paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.**

**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion.**

## Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ce n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : .....

**Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**  
 Secteur  Trésorier  SNUPERS

## Tableau des cotisations 2013-2014

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>Instituteur</b>						121	124	132	140	147	160
<b>Instit. 1/2 tps</b>						89	91	95	101	107	117
<b>Instit. à 75%</b>						100	106	112	118	124	137
<b>IMF</b>							137	144	149	157	170
<b>PE</b>			123	130	137	146	154	165	176	191	204
<b>PE 1/2 tps</b>			90	94	99	106	112	119	126	139	148
<b>PE à 75%</b>			106	111	117	123	132	142	151	162	173
<b>PEMF</b>						156	163	175	187	201	214
<b>PE hors cl.</b>		174	188	201	214	228	242				
<b>PE hors cl. 1/2 tps</b>		131	138	145	152	152	168				
<b>Retraité</b>	Instit., PE 8ème (indice<540) :96					PE 9ème et +(540>indice<660) : 106			PE h cl. (indice>660) : 115		

**directeurs ou enseignants spé, rajouter :**

chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl.& +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

**disponibilité, congé parental : 80**

**assistant d'éducation : 37**

**En cas de difficultés financières, nous contacter**

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque ..... Guichet ..... N° de compte .....

clé RIB

.....

Date : ..... Signature : .....

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)